



Les Gets
— MAIRIE —

ARRÊTÉ DU MAIRE COMMUNE LES GETS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS
CANTON D'ÉVIAN-LES-BAINS

ARRÊTÉ N°2025-123

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement dans le cadre de la manifestation Musée en fête du 20 juillet 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES GETS, HAUTE-SAVOIE,

VU l'article L.132 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-5, R.411-7, R.411-8 et R.411-25 à R.411-28 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 – 8^{ème} partie- sur la signalisation temporaire ;

VU le tableau de classement des voiries communales approuvé le 08/11/1996 ;

VU la demande faite le 01/07/2025 par le Musée de la Musique Mécanique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation en raison de l'organisation de la manifestation Musée en fête le 20 juillet 2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La circulation et le stationnement seront réglementés le dimanche 20 juillet 2025 de 9h00 à 19h30.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits sur la V.C n°1 dite du Vieux village, portion comprise entre l'ancienne poste et l'intersection avec la R.D 902 dite Route des Grandes Alpes.

ARTICLE 3 : Pour accéder à la V.C n°22 dite Route des Chavannes, la circulation se fera en alternat par feux tricolores sur la portion comprise du monument aux morts à l'ancienne poste.

ARTICLE 4 : La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services,

- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal,
- La Police Municipale,
- L'Association de la Musique Mécanique,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Groupement Chablais Prévisions – 1 Rue du Bois de Thue - 74200 THONON LES BAINS.

FAIT A LES GETS, le 1^{er} juillet 2025

Le Maire des Gets,

Philippe VINET

